



Bouloc, les nouvelles

SOMMAIRE

p2 Édito • p4 Propreté du village • p6 Budget 2022 • p8 Les éco-délégués • p12 Permis de louer • p14 Tuilerie, coupure de circulation • p16 Cérémonie du 20 août 1944 • p18 Rencontre des associations • p20 Économie • p22 Patrimoine

LE MOT DU MAIRE

L'édito de Serge Terrancle

Chères Boulocaines,
Chers Boulocains,

À l'heure où ces mots sont écrits, la situation sanitaire s'est bien améliorée, même si le virus fera partie de notre vie comme tant d'autres.

Certains événements reprennent et vous êtes nombreux à participer à tous ces moments de convivialité que vous avez tant attendus.

Après deux ans de mandat, notre équipe, je dirai même votre équipe, travaille toujours à l'embellissement de notre village, afin de le rendre encore plus accueillant et chaleureux.

Le square du footballeur a retrouvé une aire de jeux toute neuve, maintenant sécurisée par une clôture. Du mobilier urbain a été installé près des jeux pour votre confort. Les différents dossiers prévus lors de la campagne des élections municipales sont en cours de mise en œuvre. Leur faisabilité grâce aux financements et aux subventions est bien confirmée.

Une salle plurivalente regroupant une salle des fêtes et une médiathèque sur la plaine des sports va se faire comme nous l'avions annoncé. L'ensemble de la population sera impliqué dans ce projet de construction. Nous organiserons prochainement des réunions d'information, de travail, et des réunions publiques.

Un terrain de tennis couvert va être construit ce qui permettra aux Boulocains de pouvoir accéder aux terrains de tennis extérieurs sans une adhésion au club de Tennis de Bouloc et sans impacter non plus les cours des adhérents.

Rien n'est facile, mais nous avançons à grands pas.

Pour 2022 de nouveaux projets voient le jour, notamment liés à la sécurité: la mise en place de la vidéoprotection, les travaux de réaménagement de l'ancienne cantine scolaire pour accueillir le nouveau poste de police ainsi que l'embauche d'un nouvel agent de police municipale.

Une équipe de 4 élus référents à la vie économique vient de se former pour répondre aux attentes directes des commerçants, artisans et entrepreneurs de la commune.

Lors des dernières élections présidentielles, vous avez été nombreux à participer à 82% au premier tour et à 78% au deuxième. Je suis heureux de voir que vous êtes tous mobilisés pour participer, par vos votes, aux différentes élections. Ne laissez pas la parole aux autres. Quel que soit votre vote, il représente pour nous, élus, un message et une expression forte de vos attentes.

Les élus et le personnel communal travaillent ensemble pour continuer à embellir et à améliorer tous les équipements dans le respect de notre budget.

Toujours positifs, nous avançons pour vous et à vos côtés. Nous allons revenir à votre rencontre sur l'esplanade de Verdun pour partager un café et surtout prendre le temps de discuter avec vous.

Merci à tous pour vos investissements et vos participations à la vie de notre village.

Bonnes vacances à tous.

Serge Terrancle
Maire de Bouloc



Prendre rendez-vous avec vos élus

Pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, veuillez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **05 62 79 94 94** ou par e-mail sur accueil@mairie-bouloc.fr

État civil

Naissances

Charlie GIMET JOLY
le 04/03/2022
Amaury HADJERAS PÉDURAND
le 25/03/2022
Roxane CORD SAUTET
le 17/04/2022
Margot LEONARD
le 18/04/2022
Sacha OBJOIS
le 23/04/2022
Illan ZIGLER METBACH
le 10/05/2022
Demsey ZIGLER
le 26/05/2022

PACS

Laurent DELESSARD
et Stéphanie COLMAGRO
le 28/03/2022
Jonathan DANOS
et Olivia SAINT-SERNIN
le 05/04/2022
Yohan GAUTIER
et Alice JOURDANE
le 02/05/2022
Grégory FOCK-LAPP
et Nora JAMME
le 13/06/2022

Mariages

Julien GUILLOT
et Noél ALARCON ALCAZAR
le 21/05/2022
Stéphane DEROCH
et Axèle ALLIOT
le 28/05/2022

Décès

Bernard POUJOL
le 19/02/2022
Pierrette MECEGUER
épouse FRESEUILHE
le 23/02/2022
Alain PENCHENAT
le 07/03/2022
Jacques CHARRETTE
le 17/03/2022
Yvette RESCANIERES
épouse ESQUIROL
le 06/04/2022
Michel RUIZ le 09/04/2022
Lucien SOULARD
le 22/05/2022
Josette MARCHAND
épouse REY le 12/05/2022
Fabienne NEVEU
épouse GUIEYSSE
le 12/06/2022

Pharmacies de garde

Pour connaître les pharmacies de garde, appelez le résogardes : **3237**

Liste sous réserve de modifications*

Dimanche 3 juillet
Pharmacie de la Mairie
66 bis route de Fronton à Saint-Alban
05 61 70 03 89

Dimanche 10 juillet
Pharmacie de la Tour
25 route de Pechbonnieu à Castelginest
05 62 75 27 15

Jeudi 14 juillet
Pharmacie Albus
18 place de la République à Bruguières
05 62 79 14 49

Dimanche 17 juillet
Pharmacie du Château d'eau
5 place Nougain à Aucamville
05 62 75 21 91

Dimanche 24 juillet
Pharmacie de Saint-Génies
2 rue des Cimes - Local A12
à Saint Génies Bellevue - 05 61 74 69 30

Dimanche 31 juillet
Pharmacie du Barry
Centre Commercial du Barry à Gratentour
05 61 82 37 64

Dimanche 7 août
Pharmacie de la Fontaine
Rue de la Fontaine à Montberon
05 61 74 44 55

Dimanche 14 août
Pharmacie La Grande Pharmacie
Route de Saint-Sauveur à Saint-Jory
05 61 35 50 14

Lundi 15 août
Pharmacie d'Aucamville
125 route de Fronton à Aucamville
05 61 37 03 30

Dimanche 21 août
Pharmacie centrale
15 avenue des Chalets à Launaguet
05 61 74 04 57

Dimanche 28 août
Pharmacie du Pont de l'Hers
36 route de Bessières à Launaguet
05 61 74 88 34

Dimanche 4 septembre
Pharmacie des Vitarelles
3 route de l'Hers à Lespinasse
05 61 82 03 82

Dimanche 11 septembre
Pharmacie du Quinze
21 route de Bessières à Pechbonnieu
05 61 09 88 34

Dimanche 18 septembre
Pharmacie de Buffebiau
46 rue de la Pépinière à Castelginest
05 61 70 17 33

Dimanche 25 septembre
Pharmacie Glandor
168 avenue de Toulouse à Cépet
05 61 09 55 86



Agenda

Juillet

05/07 ► Rencontres du monde économique à 8 h 00
- Salle des fêtes

06 et 07/07 ► Collecte de sang à 14 h 00 - Salle des fêtes
Association des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB)

Du 08 au 11/07 ► Fête locale
Esplanade de Verdun
Comité d'Organisation des Festivités

17/07 ► Course cycliste à 08 h 00 - Complexe sportif
US Fronton Cyclisme

Août

21/08 ► Cérémonie commémorative du 20 août 1944, Résistants Lotois et Famille Komornik à 11 h 00 - Stèle route de Fronton, 11 h 30 - Plaque commémorative esplanade de Verdun

Septembre

03/09 ► Forum des associations à 14 h 00 - Complexe sportif

04/09 ► Jardin musical à 16 h 00 - Ancienne maison du gardien
APOIRC

21 et 22/09 ► Collecte de sang à 14 h 00 - Salle des fêtes
Association des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB)

Octobre

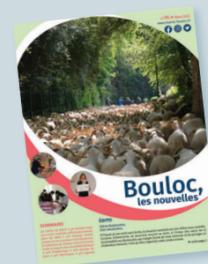
01/10 ► Braderie Petite Enfance à 09 h 00 - Salle des fêtes
SOS Prema



Vous souhaitez tout savoir sur la commune en temps réel ? Voici toutes nos publications et où les trouver...

Guide pratique

Il est distribué dans vos boîtes aux lettres en fin d'année.



Affichage municipal

Bibliothèque, ancienne cantine scolaire, La Poste, le parking de la Mairie et celui de la Maison des Associations.

Bulletin municipal

Vous le tenez entre vos mains, c'est un trimestriel, il est distribué dans vos boîtes aux lettres.

Affichage publicitaire

Rue de la Tuilerie (2), rue Jean Jaurès (2).



Affichage lumineux

(Rue Jean Jaurès : rond-point du supermarché et square Saint-Yves)



Presse locale

La Dépêche du Midi (quotidien) et Le Petit Journal (hebdomadaire)



Les réseaux sociaux

Facebook (Bouloc31, Boulocvieeco, les marchés de Bouloc 31...) Instagram (Boulocmaville), Twitter (bouloc31)



Site internet de la commune
www.mairie-bouloc.fr

Contribuer à la propreté du village c'est l'affaire de tous !

Commençons par adopter les bons gestes pour rendre la commune plus agréable à vivre pour tous. Chacun peut par des gestes simples et quotidiens contribuer à améliorer la propreté du village.



1. Je trie mes déchets

J'ai deux conteneurs de couleurs différentes : un pour le tri sélectif et un pour les ordures ménagères. Des points de recyclage pour le verre et pour les vêtements sont aussi à ma disposition sur la commune. Depuis peu, des colonnes enterrées ont été installées au centre du village, l'idée est de mettre vos déchets à l'intérieur et non à côté, alors pensez-y. Astuce : pour faire rentrer les cartons dans les conteneurs ou les colonnes de tri sélectif, pliez-les ou découpez-les.

2. Je dépose mes encombrants à la déchèterie

Leur place n'est ni sur les trottoirs, ni aux pieds des poubelles et encore moins en pleine nature. La déchèterie est faite pour ça et c'est gratuit ! La Communauté de Communes du Frontonnais collecte trimestriellement vos gros encombrants sur inscription.

3. Je jette mes petits débris dans une poubelle

Papiers, canettes, mouchoirs, masques, chewing-gum... la voie publique n'a pas besoin de ce genre de décors. Des poubelles en béton à plusieurs endroits sur la commune sont mises à votre disposition, alors profitez-en.

4. Je ramasse les déjections de mon chien

Il ne peut pas le faire lui-même et c'est votre rôle de maître. Sont à votre disposition à plusieurs endroits des distributeurs (p5).

5. J'entretiens mon devant de porte

En complément de l'action des services techniques, je nettoie mon trottoir et je ne laisse pas déborder la végétation sur le passage.

Fleurissement

Le service des espaces verts ainsi que les élus travaillent au quotidien sur l'amélioration des espaces de fleurissement de la commune afin de rendre le village plus attrayant et agréable. Cette année, de nouveaux espaces vont être fleuris.

La jardinière devant l'ancienne cantine scolaire est maintenant terminée (1) ; Quatre jardinières ont été accrochées le long de l'ancienne maison « Fuster » rue de la Tuilerie (2) ; Une nouvelle raquette est en création en entrée de ville (rond-point en face du supermarché) ; Une jardinière rue Jean-Jaurès entre le rond-point et la mairie a été positionnée (3) ; Une autre est installée en contrebas des escaliers derrière la poste (4).



Villes et villages fleuris

Les élus se sont rendus à la remise des prix du concours afin de recevoir le prix pour sa première année de participation. Pour cette année, la commune a reçu le prix d'encouragement. La commune a renouvelé son inscription cette année. Le jury départemental visitera la commune entre mi-juin et mi-juillet.



Concours de fleurissement

La municipalité a organisé de mai à juin un concours de fleurissement pour les particuliers. Fleurir les balcons, jardins, fenêtres ou encore les vitrines contribue à embellir notre cadre de vie et à affirmer l'identité de notre beau village. Grâce à la participation de passionnés, amateurs de jardinage mais aussi grâce à l'évolution de l'aménagement des espaces publics, la commune espère pouvoir décrocher sa première fleur.



Aboiements de chiens, respectez votre voisinage !

Les aboiements d'un chien peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage s'ils sont excessifs. Si votre chien aboie ponctuellement lorsqu'une personne passe devant chez vous ils ne seront pas considérés comme tels, mais dérangent tout de même votre voisinage. Pour la tranquillité de tous, et même si votre chien est un gardien et qu'il défend son territoire, veillez à modérer votre animal pour le bien-être de tous.



Vivre ensemble



Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchèterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage ou encore paillage.



Tout dépôt sauvage

est interdit y compris hors des conteneurs. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.



Nuisances sonores

Vivre en paix avec ses voisins, n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

- Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00
- Dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 00

Je garde ma commune propre avec les bornes de propreté canines

- Vieux stade
- Rue du Vigé (proche banc)
- Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée et en bas de l'espace vert)
- La Mairie (côté boîte à livres)
- Rue Jean Jaurès (côté rond-point des Pélissières)



Une maintenance est assurée tous les 15 jours.

Moustique tigre : vigilances et solutions



Chaque année, dès l'arrivée des beaux jours, le moustique tigre fait son grand retour et représente une nuisance. Ce moustique d'une espèce particulièrement agressive et nocive peut transmettre des maladies telles que la dengue, le chikungunya ou encore le zika. La lutte contre la prolifération des moustiques est l'affaire de tous. Des mesures simples au quotidien permettent de lutter contre sa prolifération. Il suffit d'éliminer les endroits où l'eau est stagnante, vérifier le bon écoulement des eaux usées, bien curer les rigoles et les gouttières ou encore couvrir les réservoirs d'eau et récupérateurs.

Plus d'infos sur www.moustiquetigre.org

Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre logement ? Vous pouvez demander à la police municipale ou à la gendarmerie nationale de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Il vous suffit de remplir le formulaire dédié, disponible à la mairie ou sur le site de la commune.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Informations détaillées sur www.mairie-bouloc.fr.

À noter

Pour contacter le service de la police municipale appelez le 05 62 10 73 45
Pour réserver la salle des fêtes ou du matériel : 07 48 13 82 09



Budget 2022

Le rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté en conseil municipal le jeudi 31 mars 2022 et le Budget Primitif a été proposé lors de la séance du jeudi 14 avril 2022.

Le budget 2022 de la ville de Bouloc a été élaboré dans le contexte suivant :

- Un rebond de l'inflation française impactant les bases fiscales ;
- Une augmentation correspondante de l'énergie et des denrées alimentaires entraînant une hausse des charges à caractère général ;
- Une hausse des charges de personnel suite aux décisions municipales et au bénéfice des enfants consistant à :
 - Confectionner sur place les repas de la cantine scolaire ;
 - Confier la totalité de la direction du service enfance au personnel communal ;
- Une baisse du taux d'endettement de la commune permettant d'envisager sereinement les investissements futurs ;
- Le souhait de la municipalité de maintenir un taux d'imposition constant.

Investissements inscrits au Budget Prévisionnel : **1 741 115 euros**

Scolaire

Sécurisation des entrées des ALAE et de l'école maternelle **30 000 €**
Étude de la rénovation énergétique de l'école élémentaire **10 000 €**

Cadre de vie

Clôture et aménagement intérieur extension du cimetière **200 000 €**
Installation d'un dispositif de vidéosurveillance : **100 000 €**
Installation d'un feu comportemental Route de Castelnau **70 000 €**
Étude de l'aménagement de l'esplanade de Verdun **60 000 €**
Aménagement de toilettes publiques automatiques **60 000 €**

Divers 130 000 €

Bâtiments publics

Rénovation énergétique bâtiment mairie et salle des fêtes **70 000 €**
Aménagement du local de la Police Municipale dans l'ancienne cantine **170 000 €**
Étude de la sécurisation du clocher de l'église **10 000 €**

Foncier

Acquisition Foncière **100 000 €**

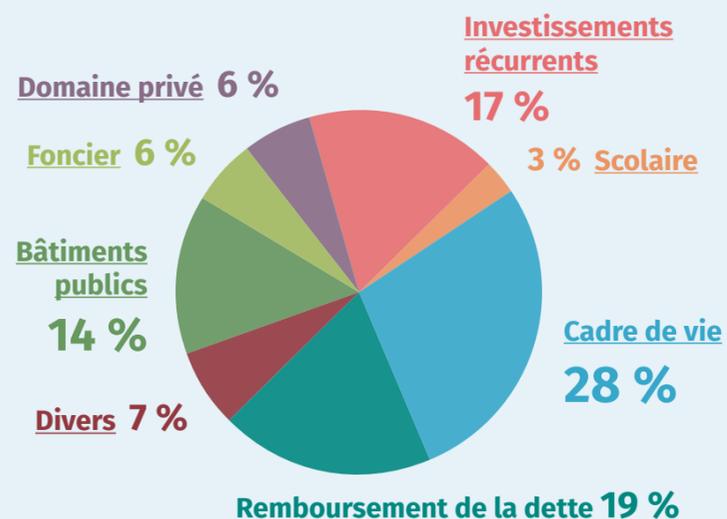
Domaine privé

Rénovation énergétique du bâtiment de la Poste **100 000 €**

Investissements récurrents 300 000 €

Remboursement de la dette 331 000 €

Répartition section d'investissement 2022



La Fiscalité : Aucune augmentation des taux depuis 2020

En 2021, le produit de la Taxe d'Habitation a été « nationalisé » et remplacé, pour les communes, par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties. Les bases fiscales ont fortement augmenté sur la période considérée alors que les taux n'ont pas changé si l'on isole le transfert de taux de la taxe départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.



Les taux d'imposition inchangés 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : **42.13 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **70.93 %**

Capacité de désendettement (rapport entre l'épargne nette et la dette): L'encours de la dette est stable. **Le ratio de désendettement est passé de 4,4 ans en 2021 à 4,6 ans en 2022.** Le seuil de prudence étant fixé à 10 ans.



Focus sur le mode de calcul de l'impôt taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La TFPB est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier. Le mode de calcul de l'impôt associe la valeur cadastrale (base) et taux votés par les collectivités. Cette année, la loi des Finances prévoit une évolution des bases de **+ 3.4%** car l'inflation constatée en novembre 2021 est de 3.4 % par rapport à novembre 2020. **Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux.**

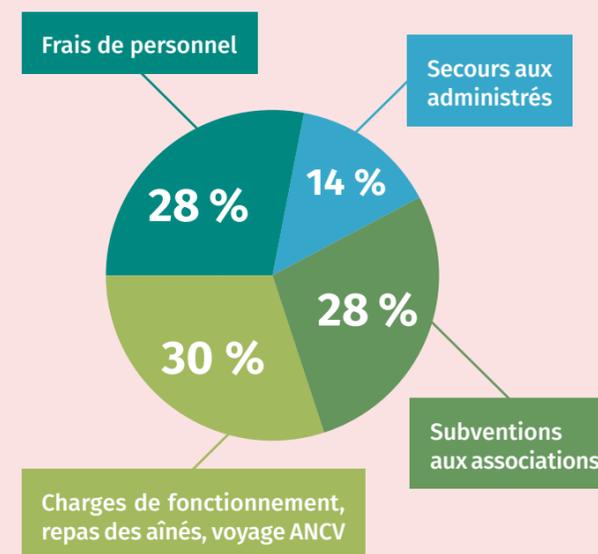
Budget du CCAS 2022

Budget global d'un montant de **88 500 €** en section de fonctionnement.

Quelques éléments explicatifs :

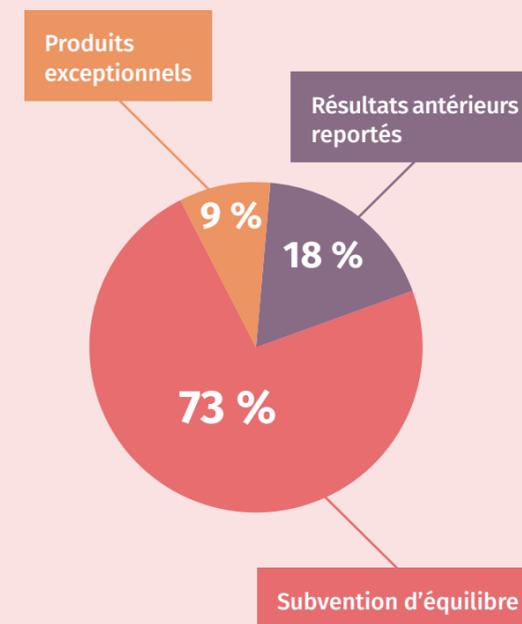
Dépenses de fonctionnement CCAS 2022

- Stabilité du budget / BP 2022
- Budgétisation du voyage ANCV et du repas des aînés
 - Maintien des subventions
 - Budgétisation habituelle des aides financières
 - Réactivation du budget chèques loisirs



Recettes de fonctionnement CCAS 2022

Les recettes de fonctionnement sont abondées essentiellement par la subvention d'équilibre versée par le budget communal 64 000 €.





Un espace dédié aux parents

Le portail famille est un espace dédié aux familles, qui facilite les démarches liées à la gestion de la vie périscolaire et extrascolaire de votre enfant. Il permet aux parents de consulter les menus et de réserver les repas, d'inscrire l'enfant à l'ALAE et l'ALSH, aux séjours et sorties mais aussi de télécharger les factures et d'effectuer les paiements en ligne. À tout moment, les parents peuvent vérifier et mettre à jour leurs coordonnées. Un accueil dédié se fait en mairie sur les horaires d'ouverture.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service au 05 62 79 94 94 ou sur contact.familles@mairie-bouloc.fr

Ce portail est accessible en ligne sur www.mairie-bouloc.fr

Cantine scolaire

Rénové l'an dernier, le pôle restauration de la Mairie de Bouloc propose près de 450 repas en période scolaire. Dynamique et engagée, la cuisine mène de nombreuses actions



pour améliorer ses prestations. Elle reste en veille sur les évolutions réglementaires et n'hésite pas à aller plus loin notamment dans l'application de la Loi EGALIM. Nous avons pour projet l'obtention du label Écocert de niveau 1 en cuisine d'ici le mois de décembre. L'augmentation des produits frais et le développement des approvisionnements en circuit court, le pôle restauration a à cœur de proposer des repas plus sains et plus responsables. Prochain défi à relever : sensibiliser les enfants aux sujets de l'alimentation saine, aux circuits et origines des produits.

Les éco-délégués

A l'école élémentaire Antoine Bernès, les classes de CM1 ont élu 6 éco-délégués. Ces derniers ont pour mission de réfléchir sur les propositions de leurs camarades autour de notions comme l'environnement et le développement durable, le bien-vivre à l'école et dans la commune. Cette année, ils ont travaillé sur des actions comme : le nettoyage et la végétalisation de la cour, l'installation de potagers et de bacs à fleurs. La confection de mangeoires et nichoirs à oiseaux.

Ils ont été amenés à réfléchir sur les moyens de déplacements doux (vélo, trottinette...) en priorisant la sécurité routière et le nettoyage de la nature.



"Les passerelles" de Bouloc

Qu'est-ce qu'une passerelle ? C'est une démarche au travers d'actions menées par les structures de la commune pour accompagner vos enfants dans leurs futurs établissements.

Ces échanges se font à chaque étape importante de la vie des enfants. Durant les vacances de Printemps, le centre de loisirs a accueilli les enfants qui sont en crèche ou chez les assistantes maternelles. Plusieurs matinées et plusieurs repas leur ont permis de visiter les locaux et de rencontrer les animateurs de l'ALAE.

Le 6 mai dernier, le centre de loisirs a organisé un événement avec une ferme pédagogique,



événement auquel ont été conviées les assistantes maternelles et les familles. À cette occasion, les « futures petites sections » ont pu découvrir l'accueil de loisirs. Ces échanges se font aussi avec l'école maternelle par le biais de livrets de présentation ou des vidéos. Ces supports sont réalisés par les familles et le personnel des structures. Une visite de l'école élémentaire est organisée pour les enfants de grande section

afin de préparer le passage au CP. Cette année, elle a eu lieu le 9 juin. Pendant les vacances scolaires, les enfants de grande section de maternelle déjeunent au self de l'école élémentaire. Un entraînement pour eux habitués au service à table. Pour les élèves de CM2, une visite du collège est organisée chaque année. Cette année elle a eu lieu le 27 juin. En parallèle, le centre de loisirs organise un temps d'accueil tous les jeudis : le club des jeunes pour les enfants de CM1 et CM2. Des activités proposées encadrées par les animateurs de l'ALSH et du CAJ. Ces moments partagés permettent aux futurs adolescents de goûter aux libertés et aux règles de cette structure pour jeunes. Ces échanges se font aussi pendant les vacances ou un mercredi par mois en période scolaire, sur la structure du CAJ situé au complexe sportif.

Pendant les vacances à l'ALSH...



Spectacle histoire du blues / spectacle instruments de musique



Atelier pâtisserie



Break dance, hip hop



Atelier créatif



Ferme pédagogique



Rénovation d'un mur en « graffitis »



Sortie en forêt à Buzet sur Tarn

Transports scolaires gratuits

En Occitanie, les transports scolaires sont gratuits pour toute inscription avant le 31 juillet des élèves de la maternelle au lycée, qu'ils soient internes ou externes, dès lors qu'ils répondent aux conditions prévues par le règlement des transports scolaires. Néanmoins, la gratuité ne dispense pas de l'inscription. Les élèves doivent d'inscrire du 13 juin au 31 juillet 2022 sur www.lio.laregion.fr.

À compter du 1^{er} août, une participation forfaitaire exceptionnelle pour l'inscription tardive de 25 euros sera demandée. Désormais, l'élève recevra par courrier postal sa nouvelle carte de transport scolaire. Elle ne sera plus à retirer à la mairie.

Jours de fermeture de l'ALSH

Nous attirons votre attention sur les jours de fermeture de l'ALSH : Le vendredi 15 juillet et du 24 au 26 août.



Atelier cuisine avec le Trèfle à 4 feuilles

Depuis plusieurs mois, les bénévoles et bénéficiaires de l'association Trèfle à 4 feuilles, ainsi que les travailleurs sociaux de la Mairie et de la Maison des Solidarités de Bouloc travaillent sur un projet d'atelier cuisine. La salle commune de l'Oustalet, au sein de la Résidence des Tournesols, a permis au groupe de travail d'envisager un atelier mensuel. L'objectif est de partager un moment convivial autour d'un repas



préparé à partir du contenu des colis. Dans une ambiance chaleureuse, la volonté d'apprendre à cuisiner de nouvelles recettes et de redécouvrir le plaisir alimentaire est très forte. Un atelier test a démarré le 14 avril 2022 en favorisant la transmission des savoirs individuels et les échanges interculturels au sein du groupe. Cet atelier a pu se faire grâce à la participation des volontaires. Les gâteaux FAKASE et GHRAIBA ont couronné de succès cette matinée.



Les actions du CBE du NET

Entreprise, association ou habitant de la commune, le Comité du Bassin de l'Emploi du Nord Est Toulousain – Tarn vous accompagne dans vos projets et vos activités personnelles et professionnelles. Acteur du développement socio-économique et de l'emploi du territoire, il s'est donné pour mission la mise en commun de moyens techniques, de savoir-

faire et d'informations au profit des acteurs présents sur le territoire. Le CBE travaille avec l'ensemble des structures locales pour favoriser l'insertion, développer l'emploi, participer à l'action sociale et promouvoir la création et le suivi des entreprises.

Il accompagne :

- Les associations dans la création, le développement ou encore leur liquidation. Il apporte des conseils d'ordres juridiques, comptables, fiscaux... Il propose des formations aux dirigeants.

- Les entreprises pour un développement de l'économie sur le territoire. Il intervient en soutien dans la création, le développement, la transmission, la reprise ou encore la cessation d'activité.

- Les collectivités pour le bien-vivre ensemble.

Le CBE intervient pour le développement de l'emploi sur le territoire mais aussi pour animer et promouvoir celui-ci à travers l'organisation de manifestations.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur la page Facebook @CBE du Nord Est Toulousain ou contactez le 05 62 89 07 70.

Ateliers collectifs d'initiation à l'informatique

Tout le mois de juin, Laurie Selves, conseillère numérique de la Communauté de Communes du Frontonnais a mis en place des ateliers collectifs d'initiation à l'informatique les mardis de 14 h 00 à 15 h 30 à l'ancien Presbytère. Les participants ont apporté leur propre matériel pour apprendre avec plus de facilité. Lors de chaque séance une nouvelle thématique a été abordée : la souris, le clavier, se repérer



sur le bureau informatique, la gestion et l'organisation des dossiers. D'autres ateliers seront organisés dans le courant de l'année.

La conseillère reçoit sur rendez-vous, à la mairie, tous les mardis de 13 h 30 à 17 h 30.

Résidence « Les Fontaines »

Depuis le 5 avril, les locataires de la nouvelle résidence « Les Fontaines », au croisement du chemin du Moulin à Vent et de la rue du Fontanas, ont pu aménager.

Cette nouvelle résidence comporte 28 logements sociaux en location (14 T2, 12 T3 et 2 T4). 8 logements T4 sont disponibles en accession à la propriété dont 4 maisons mitoyennes. Le Centre Communal d'Action Sociale a positionné plusieurs demandeurs dans cette nouvelle résidence. Pour toutes

les personnes qui souhaitent obtenir un logement d'habitation à loyer modéré, doit être constitué un dossier. Un seul formulaire doit être déposé pour toutes les demandes effectuées sur plusieurs communes situées dans un même département. Aucuns frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.

Pour plus d'information, consultez : www.demande-logement-social.gouv.fr



Collecte des dons pour l'Ukraine

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a ouvert début mars un point de collecte à l'ancienne cantine scolaire pour récupérer les dons en faveur de l'Ukraine. Grâce au concours de la population, bon nombre de denrées et de matériel ont été collectés. Mi-mars, les élèves de CM2 de la classe de Delphine (2) se sont rendus à l'ancienne cantine les bras chargés de dons. Ils ont ensuite aidé les élus à ranger et à trier avant la préparation des cartons. Début avril, la Protection Civile a récupéré l'ensemble des cartons en présence du maire, Serge Terrancle, Sabrina Lanes et de Maria Rubio, conseillères déléguées (1).

Gratuité des transports publics pour les Boulocains âgés de 65 ans et +

Le Conseil départemental, permet aux Haut-Garonnais de 65 ans et plus, non imposables, de bénéficier de billets gratuits sur l'ensemble des réseaux de transports : train, cars des lignes «liO - Arc-en-Ciel» et cars des lignes régionales. Pour bénéficier du transport gratuit, rendez-vous à la mairie pour remplir le formulaire dédié.

Pièces à fournir :

- le formulaire

- 1 photographie d'identité récente aux normes actuelles avec nom et prénom au verso

- une copie de la carte d'identité ou du passeport

- une copie de l'avis de non-imposition sur le revenu.

Association Mouvement vie libre



Le Mouvement Vie Libre est composé de buveurs guéris, d'abstinents volontaires et de sympathisants. Il aide les malades alcooliques en quête de guérison, soutien et conseille leur famille. L'approche du malade est multiple. Elle est le plus souvent déclenchée par le malade lui-même ou son entourage. Selon qu'il est encore dans le déni ou qu'il demande de l'aide, notre méthode va s'adapter à la situation ; l'essentiel étant de toujours l'informer de la guérison possible et de l'ensemble des moyens pour y parvenir.

Pour tout renseignement, information ou aide :

Permanences : Foyer rural de Grenade le dernier samedi du mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél : 05 61 35 80 21 – 06 74 10 91 76

Journée Étude :

Le dimanche 23 octobre 2022 de 9 h 00 à 17 h 00 à Bouloc.

Plan canicule, faites-vous recenser

Chaque année, en prévention de la canicule, le centre communal d'action sociale (CCAS) met en place un dispositif pour veiller sur les personnes isolées et vulnérables. Vous êtes une personne âgée ou handicapée, vous avez des problèmes de santé ou vous avez peur d'être seule pendant l'été ? Faites-vous connaître dès maintenant auprès du CCAS de la mairie. La démarche est gratuite et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles. En cas de fortes chaleurs, vous serez contacté par la conseillère en économie sociale et familiale.



Le Permis de louer applicable au 1^{er} septembre

Institué par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2016, le permis de louer est un dispositif qui permet aux collectivités de mieux connaître leur parc immobilier, de combattre la dégradation du bâti, le logement indigne et les marchands de sommeil afin de protéger l'habitat, la qualité de vie et les éventuelles difficultés sociales. Exerçant sa compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais a validé les périmètres préalablement identifiés par les communes à l'intérieur desquels s'applique le permis de louer.

Les locations ou les relocations à usage de résidence principale, vides ou meublées, situées à l'intérieur des périmètres concernés par le dispositif sont soumises à deux régimes possibles : la déclaration et/ou la demande d'autorisation préalable. **Pour la commune de Bouloc, seule la déclaration du bailleur lors de la mise en location de son bien est suffisante. Le propriétaire devra déclarer en mairie la location de son bien dans les 15 jours suivant la signature du bail (cerfa 15651*01). Un récépissé sera ensuite envoyé dans un délai de 1 mois. Cette mesure est applicable sur l'ensemble de la commune.**



RÉMI PÉROTIN

Adjoint au Maire en charge de la commission "Urbanisme, réseaux publics, développement durable et environnement"

Les autorisations d'urbanisme étape par étape en dématérialisation

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. **Avant de commencer les travaux, nous vous conseillons de prendre contact avec le service urbanisme de la Mairie.**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de France doivent être en mesure de recevoir par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner. Les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

À noter

Si vous souhaitez déposer une demande, vous devez passer par le guichet numérique des autorisations d'urbanisme. Rendez-vous sur le site de la mairie ou directement sur le portail dédié : <https://gnau15.operis.fr/frontonnais/gnau>

Certificat d'urbanisme (CU)

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1^{er} donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2^e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat d'urbanisme est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.



Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple) ou bien encore création de clôture. Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Permis de construire (PC)

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Taxe d'aménagement (TA)

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune et le département sur toutes les opérations qui créent de la surface taxable (bâti clos et couvert, piscine et stationnements) soumises au permis de construire, permis d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.



Vous souhaitez en savoir plus ?

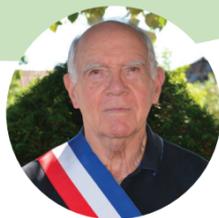
Rendez-vous sur www.service-public.fr ou prenez rendez-vous avec le service urbanisme de la mairie par téléphone au 05 62 79 94 94 ou par mail sur urbanisme@mairie-bouloc.fr

Le service urbanisme reçoit sur rendez-vous uniquement :

le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30, le mardi, mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Le service est fermé le jeudi toute la journée.





Fin des travaux de cheminement route de Vacquiers

Les travaux de réalisation du cheminement piéton route de Vacquiers (RD 30) ont pris fin au début du mois de mai. Ce nouveau tronçon d'une longueur d'environ 700 mètres, permet désormais notamment aux très nombreux enfants (une centaine) se rendant à pied vers des arrêts de bus de se déplacer en toute sécurité.

Un cheminement a, à cette occasion, également été réalisé le long de la partie du chemin de Grisou situé sur la commune de Bouloc. Une liaison douce est en voie de réalisation, sur ce même chemin de Grisou par la municipalité de Villeneuve-lès-Bouloc permettant bientôt une liaison pédestre sécurisée entre nos deux villages. Avec la réalisation de ce tronçon, on peut désormais se déplacer à pied en toute sécurité depuis la limite de commune

route de Castelnaud ou depuis le chemin des Bousquets jusqu'à la limite de commune vers Villeneuve-lès-Bouloc. Un éclairage spécifique sera par ailleurs mis en place au-dessus du passage piéton reliant les arrêts de bus scolaires à l'intersection de la route de Vacquiers et du chemin de Fontaynes. Travaux réalisés par l'entreprise Malet sous la direction technique de la CCF se sont élevés à 350 000 €.



Coupure de circulation rue de la Tuilerie

Des travaux d'étanchéité de l'ouvrage d'art situé rue de la tuilerie à hauteur du n°15 vont être réalisés par les services routiers du département de la Haute-Garonne entraînant **la fermeture de cette voie à la circulation.**

Des travaux du syndicat d'assainissement du département (Réseau 31) qui avaient pour but de déplacer une pompe de relevage dans le cadre de l'amélioration du réseau d'assainissement ont déjà entraîné une interruption de circulation d'une quinzaine de jours au mois de février rue de la Tuilerie. Ces deux opérations sources de contraintes et de nuisances pour les riverains et les usagers de la voie n'ont pu se faire simultanément pour des raisons techniques.

Pour contenir les travaux sur la période des vacances scolaires, ils sont programmés **du lundi 11 juillet, 08 heures au vendredi 5 août inclus.** La route sera barrée toute la durée du chantier. Une déviation sera mise en place.

La circulation des piétons sera maintenue au maximum mais ne sera pas possible lors de certaines phases du chantier notamment lors des phases de démolition et d'étanchéité. La voie sera seulement ouverte aux piétons le long week-end du 14 juillet puis du 28 juillet au 5 août. Des accès provisoires seront mis en place par l'entreprise lorsque cela sera techniquement faisable et que la sécurité pourra être assurée. Les dates d'établissement de ces cheminements ne sont pas connues actuellement.

Un cheminement piéton permettant d'accéder au centre du village sans passer par la rue de la Tuilerie sera balisé (voir plan ci-contre). Un cheminement piéton sera rétabli le week-end sous réserve des contraintes techniques et météorologiques.



Passage à deux voies de circulation du chemin de Saint-Jean (RD 63 c)

Notre intention est d'entreprendre en coopération avec la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) des travaux de réaménagement du chemin de Saint-Jean (RD 63 c). Cette opération vise à rétablir le double sens de circulation sur cette voie, sécuriser le cheminement piétonnier, réguler le flux de circulation de véhicules le long du ruisseau de Saint-Jean et mettre en

place des dispositifs de ralentissement. Ce projet s'étend sur une longueur d'environ 650 m/l. Il est bordé par le ruisseau sur 280 m/l.

Le nouveau gabarit de la chaussée, réalisable grâce au busage du fossé pluvial a été validé par les services départementaux de la subdivision routière de Villemur-sur-Tarn. Ce gabarit obéira à 2 largeurs de voie ; la partie qui borde

le ruisseau aura une largeur de 5,5 mètres avec des bordures hautes sur les deux rives de chaussée ; la partie entre l'ouvrage de traversée du ruisseau et la route de Fronton aura une largeur de chaussée de 5 mètres avec bordure haute uniquement du côté du cheminement piétonnier.

Le carrefour avec la RD 4 sera aménagé et sécurisé par un îlot central. Des aménagements de sécurité seront mis en place de la manière suivante : une « écluse de circulation » sera réalisée au niveau de l'ouvrage de traversée ainsi qu'une à deux autres entre cet ouvrage et la RD 4 ; la vitesse sera limitée à 30 km/h ; le tonnage sera limité à 3,5 t. Un cheminement piétonnier sécurisé, sans traversée, sera créé sur toute la longueur du chemin. Recouvert « d'enrobé », il répondra aux normes « PMR » (1,5 de large) et sera bordé par une bordure haute de 14 cm.

À noter

Les travaux sont prévus pour une durée de 14 semaines. Pendant les travaux la circulation sera interdite sur le chemin de Saint-Jean mais l'accès des riverains à leur domicile sera maintenu.



Chemin de Saint-Jean avant travaux

Étude sur les stationnements au centre du village

En raison du développement de la population et aussi parce que Bouloc, carrefour routier et autoroutier, est devenu un point de rendez-vous pour les « co-voitureurs », les places de parking au centre du village semblent parfois insuffisantes notamment aux abords des commerces.

Afin de trouver une solution à cet état de fait, nous avons décidé de lancer une

étude sur les stationnements. Celle-ci sera menée par le bureau d'études ITER en coordination avec les élus. Ayant débuté au mois de juin, elle consiste en une observation des pratiques de stationnement, une estimation et une localisation pour les co-voitureurs et usagers des transports en commun afin d'établir un diagnostic. Plusieurs types de solutions seront alors proposés à la

municipalité. Ces solutions pourraient passer par l'extension des « zones bleues » et l'assignation d'un parking spécifique pour les « co-voitureurs ». Avant toute décision de mise en œuvre, les riverains et les commerçants logeant dans les zones concernées seront conviés à une réunion de concertation qui devrait se tenir à l'automne 2022.



Informations utiles

Comme chaque année, pour les vacances d'été, **la bibliothèque municipale fermera ses portes du 1^{er} au 15 août.** En attendant la réouverture, vous pouvez consulter le catalogue de la bibliothèque sur : <https://bibliotheque.mairie-bouloc.fr/>

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour toute question. N'hésitez pas à venir dans votre bibliothèque !

Horaires d'ouverture :

le mardi et le vendredi de 15 h 00 à 19 h 00,

le mercredi de 14 h 00 à 19 h 00

le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Le coup de cœur de la bibliothèque

Six of Crows de Leigh Bardugo

Avec *Six of Crows*, Leigh Bardugo réussit l'exploit de dépeindre un univers éblouissant de vie, que l'on n'a aucune peine à s'imaginer, tout en y ajoutant des personnages hauts en couleur auxquels on ne peut s'empêcher de s'attacher démesurément. Leigh Bardugo nous emmène à Ketterdam, la capitale de Kerch, un pays fantastique grandement inspiré des Pays-Bas, où l'argent règne en maître absolu : tout s'achète, tout se vend, tout se monnaie. Et cela, Kaz Brekker, jeune lieutenant du gang des Dregs, l'a bien compris. Voleur hors-pair et génie de la stratégie, "Dirtyhands", comme on le surnomme, ne refuse de commettre aucun crime, pour peu que son client y mette le prix. Quand il se voit proposer une mission quasi-impossible, mais qui pourrait bien le rendre



richissime s'il y survit, il réunit une équipe de jeunes criminels de talent : Jesper, tireur d'élite, Inej, espionne à la discrétion et à l'agilité hors du commun, Nina, magicienne Grisha, Matthias, ancien soldat devenu prisonnier, et Wylan, poseur de bombes.

Les voilà partis pour le pays voisin de Fjerda, d'où ils doivent délivrer un précieux prisonnier, enfermé dans la forteresse la plus imprenable du monde... À condition, bien sûr, de ne pas s'entretuer avant.

"La trame du roman « éclate d'action et déborde de suspens dès la première page... pages que nous ne voyons pas se tourner... avec des transitions entre les chapitres et les différents points de vue qui tiennent vraiment le lecteur en haleine." The Guardian.

Cette duologie fait partie de la liste des 7 bon romans de fantasy pour adolescents du New York Time.

Forum des associations

Le samedi 3 septembre de 14 h 00 à 17 h 00 les associations feront leur rentrée au complexe sportif pour vous présenter les nombreuses activités qu'elles proposent.

Sportives, culturelles, de loisirs, festives, sociales et solidaires il y en aura pour tous les goûts. Adhérent, bénévole chacun pourra trouver sa place dans une association. Tout au long de l'après-midi, vous pourrez vous informer, vous inscrire ou vous réinscrire. Nous vous attendons nombreux pour contribuer à la réussite de cet événement, qui, nous le souhaitons, vous permettra de découvrir de nouvelles disciplines.

Cérémonies

Invitation à la commémoration du 20 août 1944 en l'honneur des résistants lotois et de la famille Komornik

À l'occasion du 78^e anniversaire du massacre des résistants lotois, sur la route de Fronton et du 80^e anniversaire de l'arrestation et de la déportation des quatre membres de la famille juive Komornik, le Conseil municipal de Bouloc et celui de Villaudric vous convient à la cérémonie commémorative qui aura lieu le dimanche 21 août 2022.

Au programme :

- 8 h 00 : Accueil place de l'Église de Villaudric avec un petit-déjeuner offert par la Mairie de Villaudric
- 8 h 45 : Messe du souvenir, Église Saint-Julien à Villaudric
- 9 h 30 : Dépôt de gerbes et cérémonie

commémorative devant l'ancien café
► 10 h 15 : Dépôt de gerbes à la stèle Alain de Falguières, route de Bouloc à Villaudric

► 11 h 00 : Dépôt de gerbes à la stèle de Bouloc, route de Fronton à la mémoire des 4 résistants lotois massacrés par les Nazis le 21 août 1944 lors de la libération de Toulouse

► 11 h 30 : Dépôt de gerbes à la plaque commémorative en mémoire de la famille Komornik déportée le 26 août et exterminée à Auschwitz, esplanade de Verdun à Bouloc

► 12 h 00 : Vin d'honneur à la salle des fêtes de Bouloc, offert par la Mairie de Bouloc



La cuvée des artistes



La cuvée des artistes



Bouloc à table



Bouloc à table



Spectacle pour enfants



Transhumance



Journée de la tonte



Commémoration du 8 mai 1945



Commémoration du 19 mars 1962



Carnaval

Rencontre des associations

Judi 23 juin, la municipalité a rencontré les associations de la commune à la salle des fêtes. L'heure de faire un bilan et d'échanger sur leurs activités, sur les équipements communaux et les événements à venir, mais aussi

l'occasion de les remercier pour leur implication et leur dévouement au quotidien. La rencontre s'est poursuivie par un apéritif dinatoire marquant la fin de la saison et le début de l'été, en toute convivialité.

Vacquiers – Bouloc – Villeneuve-lès-Bouloc Basket

Après deux années fortement perturbées par le Covid-19, cette dernière saison a permis de tous se retrouver autour des rencontres sportives et manifestations extra-sportives. Une grande satisfaction concernant l'école de mini basket où nous avons pu accueillir plus de 70 enfants de 6 à 11 ans, bien secondée par une équipe d'entraîneurs qualifiés et de parents bénévoles très impliqués. Côté jeunes de 12 à 20 ans et seniors, une belle saison globalement, avec des fortunes diverses concernant les résultats, mais avec toujours de la cohésion et de la bienveillance. Côté convivialité, ont pu avoir lieu des manifestations après la levée des contraintes sanitaires, telles que le repas White & Blue et la fête du club en juillet, la tombola... Nous espérons vous retrouver en pleine forme pour la saison

prochaine et notamment lors du forum des associations début septembre prochain.

Consultez le site du club pour nous rejoindre : vbb-basket.fr
ou **Bernard Penavayre (Président) : 06 80 57 35 92**
Laurent Viacelli (communication) : 06 59 66 96 02



Les marcheurs de Bouloc

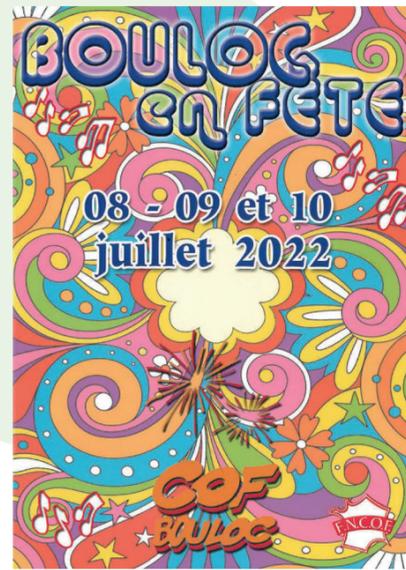


Depuis juin 2021, l'Association la Pépinière, qui regroupait un atelier country et un atelier rando n'existe plus. L'Association des Marcheurs de Bouloc, poursuit cette aventure depuis septembre 2021. Ces randos se déroulent tous les mardis de 14 h 00 à

17 h 00, départ parking du cimetière. Elles se déroulent dans un climat agréable, respectueux avec un même but : partager, échanger, découvrir la nature des environs. Il n'y a pas d'aspect de performance, mais bien-être et satisfaction sont prioritaires. En cours de rando, une halte a lieu afin de se réhydrater et de partager quelques en-cas. Nous organisons 3 à 4 sorties à la journée avec rando le matin, restaurant gastronomique à midi et après-midi culturelle.

Venez nombreux nous rejoindre à partir du mardi 27 septembre.

Marie Bonnet (Présidente) au 05 61 35 04 32
ou **Françoise Simon (Secrétaire) au 05 61 82 23 61**



Bouloc en fête !

Cette année la fête locale organisée par le Comité des Festivités de Bouloc (C.O.F) aura lieu les 8, 9, 10 et 11 juillet.

► **Vendredi 8 juillet** l'orchestre KONCEPT ouvrira les festivités à 22 h 00, suivi du feu d'artifice tiré au complexe sportif à 22 h 45.

► **Samedi 9 juillet** à 14 h 30 vous retrouverez le concours de Pétanque au complexe sportif organisé par Le Cochonnet Boulocaïn. Ce concours est ouvert à tous, en doublette formée de 4 parties au tarif de 8 euros par équipe. À 22 h 00 l'orchestre SAHARA animera votre soirée sur l'esplanade de Verdun.

► **Dimanche 10 juillet** l'orchestre OMEGA animera la soirée à partir de 22 h 00 sur l'esplanade de Verdun.

► **Lundi 11 juillet** les attractions foraines et une disco clôtureront la fête.

Retrouvez les attractions foraines sur l'esplanade de Verdun, place de la République et place de la Résistance.

Alors venez tous partager ces bons moments de convivialité !

À noter

La fête locale est interdite pour nos amis les chiens, petits et grands et même tenus en laisse.
Merci de votre compréhension.

Atelier théâtre avec Les P'tits Molière



Nous proposons des ateliers pour les enfants à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans. Par le jeu théâtral, travail de l'expression orale et corporelle, travail de l'imagination et de l'improvisation, de la concentration, de la mémorisation, prendre conscience du temps et de l'espace, développer la confiance en soi, apprendre à poser sa voix, à articuler... Des jeux interactifs de théâtre pour petits et grands vous seront proposés tout au long de l'année. Les cours ont lieu le samedi,

un samedi sur deux : 13 h 30 – 14 h 30 : pour les enfants de 6 à 11 ans. Possibilité d'intégrer le groupe à tout moment de l'année. Un groupe d'adolescents est en train de se mettre en place. Alors prenez contact avec l'Association. Des ateliers "affirmation de soi" pour adultes sont également proposés. Les ateliers se déroulent à la salle des fêtes ou à la Maison des Associations.

Prendre contact avec Béatrice : 06 14 49 11 63
ou par mail lessansoussix@wanadoo.fr

Le jardin musical

Kham Kalo (soleil noir en Rom) raconte l'histoire de ses voyages à travers une fusion originale aux couleurs tziganes. Fruits de rencontres et de coïncidences, ce riche mélange nous entraîne dans un univers sans frontières, où s'entremêlent les voix, la danse, les récits... Dans un désir de partage avec tous, ils se produisent dans les festivals, cafés-concerts, événements privés, mariages et parfois même les centres de détention. Leur musique

rythmée et enivrante fait danser et chanter la foule, chaque concert est une célébration interprétant des musiques traditionnelles de Serbie, Roumanie, Bulgarie, Turquie, Macédoine. L'association APOIRC vous donne rendez-vous le dimanche 4 septembre à 16 h 00 à l'ancienne maison du gardien, route de Villaudric.

Adrien Da cunha : Accordéon, Chant, Oud / **Leïla Zitouni** : Percussions, Chant, Danse / **Sylvain Bouysset** : Contrebasse / **Barbara Lamothe** : Violon / **Timothée Tchang** : Percussions



Stage de peinture avec l'Atelier de la Gribouille

L'Atelier de la Gribouille organise un stage peinture à l'huile pour adolescents et enfants à partir de 6 ans du lundi 11 au mercredi 13 juillet, de 10 h 00 à 12 h 30 à l'atelier d'Art et d'Expositions de Bouloc.

Tarifs: 50 € matériel compris (toile, peinture, médiums, palette, modèles).
Renseignements : vandomme.chiffre@orange.fr
ou au 06 84 23 76 78

L'Atelier des Petits Points

L'association de l'Atelier des Petits Points vous invite à partager leurs diverses activités à savoir : broderie traditionnelle, broderie diamant avec une personne maîtrisant le sujet, crochet (poupée, châle, toutes sortes amigurimi), patchwork avec trois spécialistes, tricotage dont une personne maîtrisant le sujet. Tout cela dans une ambiance conviviale autour d'un café, thé et gâteaux éventuellement.

Rejoignez l'association les mardis après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 à la Maison des Associations (salle Comminges au rez-de-chaussée).
La présidente M^{me} Cavo Aline 07 70 91 96 94
Adhésion 20 €/an

La fraternelle Boulocaïne

La fraternelle Boulocaïne organise un voyage « Circuit Normandie » : Caen, Bayeux, la Côte Fleurie, Étretat, les plages du débarquement et le Mont Saint-Michel. Du mercredi 5 octobre 2022 au lundi 10 octobre 2022 inclus (6 jours/5 nuits) en car « grand tourisme ».

Si vous êtes intéressés, il reste quelques places, vous pouvez vous renseigner auprès du président au 05 61 82 03 62 ou du responsable voyage au 06 21 08 86 48.



Rencontre du monde économique

Comme chaque année, la municipalité convie l'ensemble des entrepreneurs de la commune à un petit-déjeuner. Indépendants, artisans, commerçants, nouveaux arrivants... Vous êtes tous conviés à cette rencontre. C'est l'occasion pour chacun de faire connaissance avec les élus locaux, mais aussi d'échanger et de "réseauter".

Mardi 5 juillet à 8 h 00 à la salle des fêtes.



Valérie Segretin, réflexologue



Praticien réflexologue à Bouloc et Villeneuve-lès-Bouloc depuis le mois de mars, Valérie Segretin pratique la réflexologie, une médecine douce ancestrale, non-médicamenteuse et naturelle. Réflexologie abdominale et

thoracique, crano-faciale, dorsale et vertébrale, palmaire, plantaire, pelvienne mais aussi de l'auriculothérapie. Elle effectue des pressions sur des points réflexes pour dissiper les tensions et les troubles afin d'améliorer l'équilibre. Cette technique intervient en complément d'une médecine conventionnelle. Valérie pratique essentiellement avec les doigts néanmoins elle peut être amenée à utiliser des stylets, des bâtons de verre ou encore des pierres. La praticienne s'adapte au patient. Une technique curative et préventive qui s'adresse à tous les âges, du nourrisson au sénior.

La praticienne reçoit sur rendez-vous.



L'info en +

Facebook : @praticienreflexologue.valeriesegretin
Instagram : @praticien.reflexologue.seg31
www.praticien-reflexologue.seg31.fr
06 71 95 51 90
praticien.reflexologue@gmail.com
15 rue du Château

L'Atelier de l'impression



Spécialisée dans le marquage sur tout type de support, l'entreprise

est installée depuis le mois de mars à la zone Pythagore. Elle s'adresse aux particuliers et aux professionnels qui ont des projets publicitaires, industriels et sportifs ou encore de communication visuelle. De la conception à la réalisation, l'entreprise vous accompagne tout au long de votre projet. Les services : enseigne, vitrine, signalétique, panneau, covering véhicules, marquage textile, imprimerie.

Ouvert de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 19 h 00.



L'info en +

Instagram : latelierdelimpression
www.latelierdelimpression.com
09 81 02 23 12 (Atelier) ou 07 52 06 17 97 (Commercial)
latelierdelimpression@gmail.com
109 impasse de Thalès

Photo DAG



François Dagallier, boulocaïn depuis 28 ans, vient de s'installer à son compte en tant que photographe professionnel depuis le mois d'avril à la suite d'une reconversion professionnelle. Passionné depuis toujours de photographie, il a effectué une formation pendant deux ans

et en parallèle fait des stages. Le professionnel travaille avec un appareil numérique. Il développe son activité dans le secteur du corporate, du patrimoine et de l'environnement ou encore du volet tranches de vie (famille et événements).

Le photographe se déplace avec son studio mobile et propose aussi des portraits en extérieur.



L'info en +

Instagram : PhotoDag31
www.photo-dag.com
06 26 15 71 18
photodag31@gmail.com
443 chemin de Boudoun



M'L Plak



Mickaël Laurens, originaire de Bouloc, a créé sa société au mois de janvier. Il est sculpteur d'espaces et plaquiste et propose les services suivants : pose de plaques de plâtre, joints, créations de murs,



cloisons et plafonds simples ou décoratifs. Il réalise également des travaux d'isolation thermique et phonique. L'artisan se déplace directement sur les chantiers pour établir des devis personnalisés.

L'info en +

Facebook : M'L plak
Instagram : M'L plak
06 34 05 78 72
ml.plak@orange.fr

SAFTI



Boulocaïne depuis 12 ans et après de nombreuses années dans le domaine bancaire, Stéphanie Mansouri est aujourd'hui conseillère indépendante en immobilier pour le compte du réseau immobilier SAFTI. En

activité depuis le début de l'année, elle accompagne ses clients dans leurs projets de vie. Ayant un fort attrait pour l'immobilier depuis plusieurs années et un esprit d'entrepreneuriat, c'est tout naturellement qu'elle s'est lancée dans cette nouvelle aventure professionnelle. Investie et serviable, elle est là pour conseiller, accompagner et simplifier les démarches à ses clients, de manière à les rassurer dans leurs choix. Stéphanie prospecte physiquement, en priorité dans les communes de la Communauté de Communes du Frontonnais. Vous pouvez également contacter directement Stéphanie pour estimer un bien, acheter ou vendre un terrain, une maison ou un appartement.

L'info en +

Facebook : @stephanie.mansouri.714
www.safti.fr/votre-conseiller-safti/stephanie-mansouri
06 14 51 75 12
stephanie.mansouri@safti.fr

Domaine La Valette



Antoine Rouiller, vigneron à Bouloc et Villaudric est boulocaïn depuis plus de 15 ans. Issu d'une famille de viticulteurs, c'est aujourd'hui un métier passion exercé en deuxième activité professionnelle. La viticulture, c'est avant tout le travail de la

vigne et à la fois la vendange, la vinification et la vente. Le vigneron propose aujourd'hui 5 cuvées différentes : deux blancs, un rosé et deux rouges. Il s'agit de cuvées intimes de quelques centaines de bouteilles, élaborées avec des vendanges manuelles, attentives et soignées. Le piégeage se fait uniquement à la main. Tout cela donne des produits parfumés et fruités. Le viticulteur travaille plusieurs cépages : locaux comme la Negrette mais aussi le cépage Syrah, cépage méridional aux saveurs épicées, le cabernet franc et des cépages blancs comme le chardonnay et le Mauzac. La production est 100% bio, tournée vers le respect du sol : pas de glyphosate, pas de produits anti-germinatifs.

Des dégustations sont possibles à la vigne sur rendez-vous.

L'info en +

https://domainelavalettefronton.webnode.fr/
07 83 70 84 92
domainelavalettefronton@gmail.com
513 B chemin de Boudoun

MS Garage

Mickaël et Sébastien Clavier ont repris le garage à la sortie du village, anciennement RD Méca Auto. Issus tous deux de formations spécifiques dans la mécanique et l'électronique et après 2 ans de recherches d'un local dans le secteur, ils viennent d'ouvrir leur garage depuis le mois d'avril. Ils proposent la réparation de véhicules toutes marques : mécanique générale, diagnostic, pneumatique, entretien, recharge de climatisation pour les nouveaux véhicules et géométrie.



L'info en +

Instagram : MS Garage
05 32 58 21 29
4 A rue Jean Jaurès

Si bouloc m'était conté

Le chœur de 1514 retrouvé

Par l'Association de Recherches Historiques de Bouloc : L'ARHB

L'église de Bouloc, reconstruite au début du 16^e siècle, était très différente de l'église actuelle. En effet, pas de tribune, pas de voûte au-dessus de la nef, aucune chapelle... Seul, le chœur était voûté mais non peint. Tout ce que nous voyons aujourd'hui a été mis en place au cours des siècles suivants. La dépose du retable en novembre 2014 (pour restauration) a permis de découvrir au fond du chœur, des éléments vieux de 5 siècles, à savoir une armoire eucharistique et des peintures murales.

L'armoire eucharistique

C'est une armoire murale encastrée dans le mur oblique gauche, sans doute installée en même temps que l'élévation du chœur.

La partie inférieure était encadrée de 2 montants débordants (1) et moulurés en calcaire. Celui de droite porte une colonnette dont le chapiteau a été martelé et dont la base n'est plus visible. Celui de gauche, en partie arraché pendant les guerres de religion a perdu le décor qui subsiste à droite.

La partie supérieure qui compose le fronton est en calcaire également. Le décor montre une coquille (2) sur laquelle se détachent le calice et l'hostie (3), symboles de l'Eucharistie.

La porte ouverte ne tient que par une charnière car la pierre se délite. Une restauration et un déplacement, un court instant suggérés, ont rapidement été abandonnés. Le coût de l'opération étant inenvisageable.

Intérieur de l'armoire

L'église ne possédant pas de tabernacle, le desservant devait protéger le Saint



L'ensemble mesure 1 m de hauteur sur 0,89 m de largeur (photos : Jean-Michel Lassure*)



la cavité : h : 0,49 m, l : 0,45 m, prof. : 0,47 m

Sacrement dans cette armoire qui fermait à clé. Outre le ciboire, on devait y ranger le calice, la patène et peut-être les burettes.

Nous sommes toujours à la recherche de documents et informations pour compléter notre travail : anecdotes, actes notariés, factures, cartes postales, photos... Si vous en possédez, merci de prendre contact avec nous par téléphone au 05 61 82 03 70 ou par mail sur marie.est@orange.fr À bientôt

*Jean-Michel Lassure est un archéologue toulousain, chercheur associé au laboratoire TRACES. Invité par l'ARHB, il est venu étudier les peintures et l'armoire. Les conclusions de ses travaux sont parues dans les « Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France » en 2015.

EXPRESSION MAJORITAIRE

Droit de réponse au groupe minoritaire

Dans la dernière édition de Bouloc Les Nouvelles N°95, celui-ci reprochait à notre équipe un manque d'information relative à la décision de prise de la compétence « mobilité » par la Communauté de Communes du Frontonnais.

Or, leur équipe a reçu les mêmes documents et les mêmes informations que le groupe majoritaire (réunion au niveau communal, conseil communautaire, documents à consulter...)

Nous rappelons que lors du vote en conseil municipal, seuls deux élus de leur groupe sur les cinq ont voté contre la prise de compétences et que l'élu les représentant au conseil communautaire a voté pour, comprenant les enjeux de cette prise de compétence.

Prendre cette compétence mobilité ne signifie pas mettre en place une nouvelle taxe sans projet de territoire. Ce message

était très clair.

Cela ne modifie en rien la compétence de la région pour la SNCF ni celle du département pour les transports les concernant.

Notre position était de pouvoir développer une vraie mobilité à l'échelle du territoire ou entre les communautés de communes.

**Rémi Pérotin
pour le groupe majoritaire**

EXPRESSION MINORITAIRE

TAXE FONCIERE sur Bouloc : +3,4% tout bénéfice pour le budget communal mais pas pour ses habitants

L'Indice des prix de la consommation harmonisé publié par l'INSEE rentre dans le calcul de la revalorisation des bases locatives de la taxe foncière depuis 2018. En novembre 2021, il était de 3,4%, d'où une augmentation de 3,4% pour 2022 de la taxe foncière.

Nous rappelons que les communes ont la possibilité d'augmenter ou baisser leur taux. La ville de Bouloc applique actuellement un taux de 20,23% et elle fait partie des communes françaises présentant un taux élevé.

En 2023, vue l'inflation annoncée pour 2022, nous devrions être autour des 4 à 5% de hausse de cette même taxe foncière. En 2 ans, nous aurions alors une hausse de 8,4 % de la taxe foncière... **inacceptable.**

Lors du Conseil Municipal du 31 mars, notre groupe minoritaire a demandé que soit étudiée une baisse du taux de la taxe foncière. M. le Maire a répondu que cela n'avait pas été envisagé, s'abritant derrière

le fait qu'il héritait d'un taux établi par ses prédécesseurs.

Nous avons répondu que la décision de maintenir un taux fort entraînerait une « double peine » pour les Boulocaïns propriétaires :

1-Ils subiront l'inflation galopante avec pour la plupart une augmentation des salaires en dessous de l'inflation, voire sans augmentation. Quant aux retraites : rien.

2-La Majorité validera l'augmentation importante de la taxe foncière sur le bâti, participant ainsi à la diminution de leur pouvoir d'achat.

Un élu communal se doit d'être attentif aux problèmes que subissent ses administrés et quand il peut, il se doit d'intervenir. Le groupe majoritaire ne doit pas profiter de cet effet d'aubaine au niveau de son budget communal en prétextant qu'elle n'est pas responsable de cette augmentation. Le maire reste décisionnaire dans ce domaine donc responsable vis-à-vis des habitants du montant payé au niveau de cette taxe. Nous, groupe minoritaire, avons persisté à réclamer une baisse du taux de la taxe foncière au Conseil Municipal du budget, ce qui aurait permis non pas de redonner

du pouvoir d'achat car l'inflation est trop importante mais simplement de ne pas alourdir leurs impôts. **Baisser ce taux n'aurait pas engendré une recette inférieure à celle de 2021.**

Quelques marqueurs sur le budget 2022 prévu par le Maire et ses adjoints

Masse salariale

L'augmentation réelle de la masse salariale sur les 2 dernières années est de 9,2% !

En prévisionnel sur 2022 est prévue une augmentation de 8,7%.

Nous invitons la Majorité à veiller à ce que cette hausse d'environ 400 000€ par an soit revue à la baisse d'ici la fin du mandat.

Investissements

Après une longue période freinée par la pandémie de Covid-19, les 2 prochaines années ne verront pas de gros investissements. Nous ne pouvons que le regretter. Plusieurs dossiers de nouveaux logements sont freinés par la majorité et nous renouvelons nos inquiétudes quant aux amandes financières qui pourraient en découler.

**le groupe minoritaire
« Bien vivre à Bouloc »**

FORUM

DES ASSOCIATIONS

14 H > 17 H

SAMEDI
3 septembre

Complexe
sportif

2022

Retrouvez
l'annuaire des
associations de
la commune



SCAN ME

